

# Préentréee des fonctionnaires stagiaires à mi-temps dans le second degré

## Présentation de la formation : masters MEEF et parcours adaptés



**COMUE**  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



**Vous devez remplir votre fiche de positionnement !**

→ Site:

[www.espe-lr.fr](http://www.espe-lr.fr)

→ Onglet :

Accueil des fonctionnaires-stagiaires

→ Onglet :

Fiche de positionnement à renseigner avant le 20 août 2019

## **Vous devez remplir votre fiche de positionnement !**

➔ **Vous avez reçu un rappel, y avez-vous répondu?**

- Oui : merci.
- Non : remplissez votre fiche en ligne dès que possible (aujourd'hui).

➔ **Vous n'avez pas reçu la demande**

peut arriver, surtout si vous êtes dans une des situations suivantes BOE, renouvellement, prolongation.

- Inscrivez vous sur la liste qui circule.
- **ET** remplissez votre fiche en ligne dès que possible (aujourd'hui).

## Parcours bi-localisés : où suivre la formation? Règles générales

Affectation dans les <b>Pyrénées Orientales</b>	Formation à <b>Perpignan</b>
Affectation dans <b>le Gard et l'Hérault</b>	Formation à <b>Montpellier</b>
Affectation dans <b>l'Aude</b>	<b>Répartition</b> des étudiants entre Montpellier et Perpignan par les responsables du parcours avant la fin de la semaine de prérentrée

## Où suivre la formation de tronc commun la première semaine ?

Formation à <b>Perpignan</b>	Tronc commun à <b>Perpignan</b> <b>RV à 9 heures, salle F309, UPVD</b>
Formation à <b>Montpellier</b> et affectation hors <b>Pyrénées</b> <b>Orientales</b>	Tronc commun à <b>Montpellier</b>
Formation à <b>Montpellier</b> et affectation dans les <b>Pyrénées</b> <b>Orientales</b>	<b>Choix</b> (uniquement pour le 29 août) Pour le reste de l'année universitaire, tronc commun à Perpignan.

## Présentation de la formation :

# Lauréats titulaires d'un M2 MEEF ou MEF



**COMUE**  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



La **note du ministère en date du 29 mai 2015** introduit des changements dans la formation des titulaires d'un master : nécessité de suivre un **parcours adapté** fixé académiquement comprenant obligatoirement :

- **des UE accompagnement du stage (didactique disciplinaire, incluant une visite par semestre)**
- **des UE de tronc commun** (communes au master et au DU)
- **un travail scientifique réflexif (TSR), qui aura dans ce cas un caractère collaboratif.**



**Pour les titulaires d'un master MEEF ou MEF :**

**Inscription en DU obligatoire  
dans l'université qui met en œuvre le parcours**

**Urgent. Voir les modalités sur le site de l'ESPE.**

Pour les parcours de la faculté des sciences, c'est le  
parcours «Compléments pour l'enseignement des  
sciences» qui joue ce rôle. Vous aurez des détails lors  
des réunions de parcours.



## Formation : des UE communes avec le master

- **Accompagnement en didactique disciplinaire**
  - aide à la préparation des cours et à la programmation annuelle
  - apports didactiques
  - analyse de pratiques professionnelles
  - etc.
- **Accompagnement en pédagogie générale (tronc commun)**
  - groupes interdisciplinaires du mardi après midi dans établissements scolaires
  - travail sur les questions communes pour créer une culture commune (gestion de la classe, autorité, analyse de pratiques...)



## Le TSR Collaboratif

- Réservé aux FSTG qui ont déjà réalisé un mémoire de master MEEF
- Plusieurs fonctionnaires stagiaires de disciplines différentes construisent ensemble une réflexion autour d'une question professionnelle
- Développe les compétences réflexives et la capacité à collaborer
- Accompagnement collectif au sein d'une UE chaque semestre



## Le TSR Collaboratif

Voir cadrage sur site web en annexe du cadrage des  
parcours adaptés

[http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage\\_Parcours-adaptes\\_2018-2019.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage_Parcours-adaptes_2018-2019.pdf)



## **Modalité d'élaboration du parcours adapté.**

Vous avez rempli en ligne votre **fiche de positionnement**. Si ce n'est pas le cas, faites-le de toute urgence. Vous devrez fournir rapidement à l'ESPE ainsi qu'à votre responsable de parcours la preuve des diplômes que vous avez déclarés.

Pour chaque parcours, **enseignants et inspecteurs se réunissent** pour élaborer les parcours sur la base des renseignements ainsi fournis.

La **commission académique**, présidée par Madame la Rectrice, se réunira mi-septembre pour les valider.



## Modalité d'élaboration du parcours adapté (fin).

Chaque parcours adapté fera l'objet d'un **document contractuel** signé par le FSTG et Madame la rectrice.

Votre responsable de parcours et votre inspecteur référent organiseront une **réunion** pour vous le communiquer.

Il correspond à un **engagement**. L'assiduité en formation sera contrôlée.



## Présentation de la formation :

**FSTG titulaires d'un Master ou équivalent, autre  
que MEEF ou MEF.**



La note du ministère en date du 29 mai 2015 introduit des **changements dans la formation des titulaires d'un master** : nécessité de suivre un parcours adapté fixé académiquement comprenant obligatoirement :

- **des UE d'accompagnement du stage** (didactique disciplinaire, incluant une visite par semestre)
- **des UE de tronc commun** (commune au master et au DU)
- **un mémoire ou un travail scientifique réflexif (TSR)**



- **Inscription** : en M2 MEEF ou en DU  
**Urgent. Voir les modalités sur le site de l'ESPE.**
- **Formation** : les FSTG suivent tous les enseignements du M2 MEEF
  - compte tenu du cursus universitaire antérieur, certaines UE peuvent être obtenues par validation d'acquis. Les FSTG sont alors dispensés de les suivre.
  - ayant déjà validé un mémoire de master, ils ont le choix entre réaliser un mémoire de master MEEF ou un TSR de type «écrit réflexif».



## TSR de type écrit réflexif

- lien avec recherche dans le domaine étudié, et la pratique en classe.
- de 25 à 35 pages (hors annexes)
- encadré dans séminaire et par un tuteur.
- soutenance finale devant un jury
- possibilité de travailler en binôme

## Mémoire

- ancrage dans le stage et exigences fortes en termes de recherches (corpus de données, bibliographie...)
- exigences de pagination variable selon les disciplines
- encadré dans séminaire et par directeur de mémoire
- soutenance finale devant jury
- possibilité de travailler en binôme
- ouvre à l'obtention d'un master**



## Le TSR de type «écrit réflexif»

Voir cadrage sur site web

[http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage\\_TSR-Ecrit\\_Reflexif.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage_TSR-Ecrit_Reflexif.pdf)

## Le Mémoire

Voir cadrage sur site web

[http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage\\_Memoire\\_Master\\_MEEF\\_16-17.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage_Memoire_Master_MEEF_16-17.pdf)



## Mémoire de recherche ou TSR?

- C'est un choix du FSTG.
- Si mémoire : inscription en M2 MEEF.  
L'obtention du M2 conduit à un avis favorable pour la titularisation.
- Si écrit réflexif : inscription en DU (sauf à la Faculté des Sciences). L'obtention du DU conduit à un avis favorable pour la titularisation.
- Attention : le TSR ne permet pas de valider un M2 MEEF



## Les UE d'accompagnement du stage

**Objectif :** alternance intégrative pour développer des compétences professionnelles

### Deux types d'UE(ou ECUE) :

- Accompagnement en didactique disciplinaire
- Accompagnement en pédagogie générale



## Accompagnement en didactique disciplinaire

- aide à la préparation des cours et à la programmation annuelle
- apports didactiques
- analyse de pratique
- etc.



## Accompagnement en pédagogie générale

- groupes interdisciplinaires du mardi après midi dans établissements scolaires
- travail sur les questions communes (gestion de la classe, autorité,...)



## Modalité d'élaboration du parcours adapté.

Vous avez rempli en ligne votre **fiche de positionnement**. Si ce n'est pas le cas, faites-le de toute urgence. Vous devrez fournir rapidement à l'ESPE ainsi qu'à votre responsable de parcours la preuve des diplômes que vous avez déclarés.

Pour chaque parcours, **enseignants et inspecteurs se réunissent** pour élaborer les parcours sur la base des renseignements ainsi fournis.

La **commission académique**, présidée par Madame la Rectrice, se réunira mi-septembre pour les valider.



## Modalité d'élaboration du parcours adapté (fin).

Chaque parcours adapté fera l'objet d'un **document contractuel** signé par le FSTG et le recteur.

Votre responsable de parcours et votre inspecteur référent organiseront une **réunion** pour vous le communiquer.

Il correspond à un **engagement**. L'assiduité en formation sera contrôlée.



## Présentation de la formation :

# FSTG exemptés de diplôme et non titulaires d'un M1



## Inscriptions :

**Urgent. Voir les modalités sur le site de l'ESPE.**

- Stagiaires ayant le diplôme requis : inscription en M2 MEEF
- Autres stagiaires : inscriptions en DU ou dans le parcours «Complément pour l'enseignement des sciences» de la faculté des sciences

Sur proposition des responsables de parcours entérinée par la commission académique, on pourra demander une validation d'acquis permettant l'inscription en M2.



## Formation :

Ces fonctionnaires stagiaires suivent tous les enseignements de M2 MEEF décrits dans leur parcours adapté.

Lorsqu'ils sont inscrits en DU, ils réalisent un TSR de type «Ecrit Réflexif», et lorsqu'ils sont inscrits en M2, ils réalisent un mémoire.

Cette formation est à suivre dès la semaine de pré-rentrée.





École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Languedoc - Roussillon

**FSTG exemptés de diplôme et non titulaires d'un M1**

## Le TSR de type «écrit réflexif»

Voir cadrage sur site web

[http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage\\_TSR-Ecrit\\_Reflexif.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage_TSR-Ecrit_Reflexif.pdf)



**COMUE**  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



## Modalité d'élaboration du parcours adapté.

Vous avez rempli en ligne votre **fiche de positionnement**. Si ce n'est pas le cas, faites-le de toute urgence. Vous devrez fournir rapidement à l'ESPE ainsi qu'à votre responsable de parcours la preuve des diplômes que vous avez déclarés.

Pour chaque parcours, **enseignants et inspecteurs se réunissent** pour élaborer les parcours sur la base des renseignements ainsi fournis.

La **commission académique**, présidée par Madame le Recteur, se réunit mi-septembre pour les valider.



## Modalité d'élaboration du parcours adapté (fin).

Chaque parcours adapté fera l'objet d'un **document contractuel** signé par le FSTG et Madame la rectrice.

Votre responsable de parcours et votre inspecteur référent organiseront une **réunion** pour vous le communiquer.

Il correspond à un **engagement**. L'assiduité en formation sera contrôlée.



## Présentation de la formation :

# FSTG en prolongation ou en renouvellement de stage



**COMUE**  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



## Inscriptions.

**Urgent. Voir les modalités sur le site de l'ESPE.**

- **Inscription en M2 MEEF**
  - Titulaires d'un M1 mais pas d'un M2
  - Titulaire d'un M2 autre que MEEF (choix)
  
- **Inscriptions en DU** ou dans le parcours  
«Complément pour l'enseignement des sciences» de  
la faculté des sciences
  - Titulaires d'un M2 MEEF
  - Titulaire d'un M2 autre que MEEF (choix)
  - Exemptés de diplôme n'ayant pas les diplômes requis  
pour une inscription en M2.



**Formation** : elle dépend des raisons qui ont motivé le renouvellement ou la prolongation du stage.

## **Un entretien spécifique**

sera proposé début septembre par

**l'inspecteur référent**

et

**un représentant du parcours d'enseignement**

qui définiront une formation adaptée, basée sur des formations proposées par l'ESPE, éventuellement complétées par des formations DAFPEN



## **Cas des FSTG qui n'ont pas obtenu leur M2 MEEF pendant leur année de stage : leur formation adaptée comprend**

- L'accompagnement du stage et le tronc commun
- La réalisation d'un mémoire (si cette UE n'est pas acquise), ou un TSR collaboratif (si l'UE mémoire est acquise)
- Les UE du M2 non acquises.



## Cas des FSTG qui ont validé leur M2 MEEF mais qui ont rencontré des difficultés lors du stage : leur formation adaptée comprend

- un menu d'enseignement basé sur des formations proposées par l'ESPE complétées éventuellement par des formations DAFPEN .
- Un TSR collaboratif



## Cas des FSTG qui sont en prolongement de stage

Suivant votre situation, un jury intermédiaire peut vous titulariser en cours d'année.



## Le TSR Collaboratif

- Réservé aux FSTG qui ont déjà réalisé un mémoire de master MEEF
- Plusieurs fonctionnaires stagiaires de disciplines différentes construisent ensemble une réflexion autour d'une question professionnelle
- Développe les compétences réflexives et la capacité à collaborer
- Accompagnement collectif au sein d'une UE chaque semestre



## Le TSR Collaboratif

Voir cadrage sur site web en annexe du cadrage des parcours adaptés

[http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage\\_Parcours-adaptes\\_2018-2019.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage_Parcours-adaptes_2018-2019.pdf)



## Modalité d'élaboration du parcours adapté.

Vous avez rempli et rendu votre **fiche de positionnement**. Si ce n'est pas le cas, faites-le de toute urgence. Vous devrez fournir rapidement à l'ESPE ainsi qu'à votre responsable de parcours la preuve des diplômes que vous avez déclarés.

Pour chaque parcours, **enseignants et inspecteurs se réunissent** pour élaborer les parcours sur la base des renseignements ainsi fournis.

La **commission académique**, présidée par Madame la Rectrice, se réunira mi-septembre pour les valider.



## Modalité d'élaboration du parcours adapté (fin).

Chaque parcours adapté fera l'objet d'un **document contractuel** signé par le FSTG et Madame la rectrice.

Votre responsable de parcours et votre inspecteur référent organiseront une **réunion** pour vous le communiquer.

Il correspond à un **engagement**. L'assiduité en formation sera contrôlée.



## Un point sur l'UE de tronc commun

### Hérault et Gard : les FSTG en renouvellement

suivront l'UE « *Relations pédagogique et interpersonnelle* »

Les autres FSTG de ces départements suivent l'UE initialement prévue (*groupe d'accompagnement professionnel interdisciplinaire*)

Aude et P.O. : les FSTG peuvent rester dans les groupes de ces départements.

# Présentation de la formation :

## FSTG lauréats du troisième concours



**COMUE**  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



La note du ministère en date du 29 mai 2015 introduit des **changements dans la formation des titulaires d'un master** : nécessité de suivre un parcours adapté fixé académiquement comprenant obligatoirement :

- **des UE d'accompagnement du stage** (didactique disciplinaire, incluant une visite par semestre)
- **des UE de tronc commun** (commune au master et au DU)
- **un mémoire ou un travail scientifique réflexif (TSR)**



## Inscriptions :

**Urgent. Voir les modalités sur le site de l'ESPE.**

- Stagiaires ayant le diplôme requis : inscription en M2  
MEEF possible
- Autres stagiaires : inscriptions en DU ou dans le parcours «Complément pour l'enseignement des sciences» de la faculté des sciences

Sur proposition des responsables de parcours entérinée par la commission académique, on pourra demander une validation d'acquis permettant l'inscription en M2.



## Formation :

Ces fonctionnaires stagiaires suivent tous les enseignements décrits dans leur parcours adapté

- enseignements de M2 MEEF
- éventuels enseignements complémentaires

Lorsqu'ils sont inscrits en DU, ils réalisent un TSR de type «Ecrit Réflexif», et lorsqu'ils sont inscrits en M2, ils réalisent un mémoire.

Cette formation est à suivre dès la semaine de pré-rentrée.



## Le TSR de type «écrit réflexif»

Voir cadrage sur site web

[http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage\\_TSR-Ecrit\\_Reflexif.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage_TSR-Ecrit_Reflexif.pdf)

## Le Mémoire

Voir cadrage sur site web

[http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage\\_Memoire\\_Master\\_MEEF\\_16-17.pdf](http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage_Memoire_Master_MEEF_16-17.pdf)



## Modalité d'élaboration du parcours adapté.

Vous avez rempli en ligne votre **fiche de positionnement**. Si ce n'est pas le cas, faites-le de toute urgence. Vous devrez fournir rapidement à l'ESPE ainsi qu'à votre responsable de parcours la preuve des diplômes que vous avez déclarés.

Pour chaque parcours, **enseignants et inspecteurs se réunissent** pour élaborer les parcours sur la base des renseignements ainsi fournis.

La **commission académique**, présidée par Madame la Rectrice, se réunira mi-septembre pour les valider.



## Modalité d'élaboration du parcours adapté (fin).

Chaque parcours adapté fera l'objet d'un **document contractuel** signé par le FSTG et le recteur.

Votre responsable de parcours et votre inspecteur référent organiseront une **réunion** pour vous le communiquer.

Il correspond à un **engagement**. L'assiduité en formation sera contrôlée.



## A propos de la titularisation.

La titularisation repose sur 3 avis : celui de l'ESPE, celui de l'inspection et celui du chef d'établissement.

La validation du diplôme (DU ou master) conduit à un avis favorable de l'ESPE.

